



## REGLEMENT du CHALLENGE DEPARTEMENTAL de DRESSAGE 2013 du VAL D'OISE

L'esprit du challenge consiste à organiser un circuit d'épreuves de qualité afin de fidéliser les cavaliers sur les épreuves organisées dans le département et proposer une animation aux clubs pour les attirer vers la discipline et se préparer aux circuits officiels dans les meilleures conditions.

### LE CALENDRIER :

Dates	Lieux
07/10/2012	VALLANGOUJARD La Chapelle
21/10/2012	LIVILLIERS
18/11/2012	VIGNY Le Centaure
16/12/2012	BETHEMONT la FORET Le Val Kalypso
20/01/2013	ANDILLY La Forêt
14/04/2013	BETHEMONT la FORET Laos du Roncerais
26/05/2013	ANDILLY – DOMONT FINALE CHALLENGE DEPARTEMENTAL 2013 CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL CLUB – AMATEUR 2013

Seules les dates indiquées servent au support du Challenge Départemental de DRESSAGE.

### LES EPREUVES :

(Textes de l'année 2012 et changement à parution des règlements DRESSAGE 2013) :

N° Epreuves	ETAGES	TEXTES
N°1	AMATEUR	Amateur 3 imposée A (D3)
N°2	AMATEUR	Amateur 3 préliminaire (D2)
N°3	AMATEUR	Amateur 2 imposée A (C3)
N°4	AMATEUR	Amateur 2 préliminaire (C2)
N°5	CLUB	Club Elite Grand Prix
N°6	CLUB	Club Elite imposée
N°7	CLUB	Club 1 Grand Prix
N°8	CLUB	Club 2 Grand Prix
N°9	CLUB	Club 3 Grand Prix

Les épreuves CLUB servent de support à la validation des examens fédéraux en cours de compétition.

### CAVALIERS QUALIFIES :

Chaque participant doit obligatoirement être titulaire des documents suivants et pouvoir les présenter au contrôle à tout moment du challenge :

- Licence de pratiquant avec Certificat Médical de l'année en cours, délivré par un établissement affilié en Val d'Oise,
  - Licence de compétition de l'année et/ou galop requis en fonction de l'épreuve montée,
  - ou être engagé par un établissement affilié en Val d'Oise,
- Un cavalier qui change d'établissement en cours de challenge ne pourra continuer les épreuves que s'il va dans un autre établissement du Val d'Oise.
- Participations : Voir règlement FFE Dressage.
  - Les cavaliers participant aux épreuves Amateurs, ne peuvent s'engager en épreuves club préliminaire, club Préliminaire +,

**CDEVO Maisons des Comités Sportifs Jean Bouvelle 106 rue des Bussys  
95600 EAUBONNE ☎ 01.39.59.74.02 📠 01.39.59.74.02**

**E-mail CDEVO95@aol.com sites Internet : equitation95.com - ffe.com**

Association 1901 : W953000852 – Siret : 413 288 192 000 29 – APE : 9319 Z – Siren : 413 288 192

**CHEVAUX QUALIFIES :**

Tout cheval ou poney munis d'un document d'accompagnement et à jour des vaccinations obligatoires.

Participations : Voir règlement FFE de l'année en cours.

**TENUE et HARNACHEMENT :**

Conforme au règlement de Dressage.

Il est demandé aux cavaliers d'être en tenue aux remises des prix et s'ils sont à cheval de se faire représenter, faute de quoi, ils se verront déclassés.

**ENGAGEMENTS et PAIEMENTS :**

**Montant de l'engagement :** Epreuves club : **16.00 €** épreuve amateur : **18.00 €**

**Les horaires :** Communiqués à partir de 12 H 00 la veille du concours.

**Date limite d'engagement :** Voir ffe.com

**Classement par qualificative et par étage :**

- Conforme au règlement FFE de l'année en cours,

**Conditions de participations et règlement de la finale :**

Le règlement des championnats dressage sera appliqué. Aucune épreuve ne sera dédoublée. Si un cavalier monte 2 chevaux dans la même épreuve, seule sa meilleure performance sera prise en compte.

**Classement du Challenge Départemental DRESSAGE 2013 par étage : Barème et mode de calcul des points :**

Calcul du classement : 3 meilleures performances + finale (coef. 1.5) = Total général du "Classement 2013".

Ce sont les résultats du cavalier qui sont comptabilisés. La participation à la finale est obligatoire.

En aucun cas, les points des cavaliers « hors concours » ne seront validés.

Un cavalier ne peut être au classement qu'une seule fois, dans une série du challenge.

En cas de dédoublement d'une épreuve dans une qualificative, il y a enregistrement de deux classements distincts dans le classement challenge.

Chaque cavalier reçoit des points "handicap" correspondant à sa place, Exception : le 1<sup>er</sup> reçoit 0 point.

Places	1 <sup>er</sup>	2 <sup>eme</sup>	3 <sup>eme</sup>	4 <sup>eme</sup>	Etc	10 <sup>eme</sup> ex	12 <sup>eme</sup>	Etc	35 <sup>eme</sup>	Cavalier éliminé ou abandon
Points	0 Pt	2 Pts	3 Pts	4 Pts	...	10 Pts	12 Pts	...	35 Pts	Pts du dernier de l'épreuve + 20 Pts.

C'est le cavalier ayant le moins de points qui remportera la série de l'épreuve.

Dans chaque épreuve, un cavalier ne sera classé qu'une fois dans le 1<sup>er</sup> quart de chaque classement.

La suppression des doublons de places se fera à partir du classement final du 1<sup>er</sup> ¼ de chaque épreuve. C'est la meilleure place qui sera retenue dans le classement définitif. En cas d'égalité de place dans deux séries de championnats, c'est la place dans la série la plus élevés qui est retenue.

**Le classement "Challenge Départemental de Dressage 2013" :** La base des récompenses de la Soirée des Champions 2013 est le podium de chaque série.

**Le classement "Jeunesse" :** Le concurrent né en 2001 et après, le mieux classé dans le 1<sup>er</sup> tiers de l'ensemble des étages.

**Challenge DESTRIER COPAM clubs :** La société DESTRIER COPAM partenaire du comité départemental soutien les clubs du Val d'Oise par l'attribution d'une tonne de granulé DESTRIER aux clubs ayant le plus grand nombre de cavaliers classés dans le premier tiers de l'ensemble des séries d'une discipline.

**Pour tous les cas non prévus au présent règlement, se reporter au règlement FFE de la discipline de l'année en cours.**

**Pour les autres cas, le Président du CDEVO et la Présidente de la Commission de Dressage pourront prendre avis auprès de techniciens de la discipline avant de prendre une décision. La Décision est sans appel.**

Cette actualisation du : **02/11/12** annule l'édition précédente.

**CDEVO Maisons des Comités Sportifs Jean Bouvelle 106 rue des Bussys**

**95600 EAUBONNE ☎ 01.39.59.74.02 📠 01.39.59.74.02**

**E-mail CDEVO95@aol.com sites Internet : equitation95.com - ffe.com**

Association 1901 : W953000852 – Siret : 413 288 192 000 29 – APE : 9319 Z – Siren : 413 288 192